



*Direction des services techniques et
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/CK/SL-230222-0261

ARRETE N° ARR/2023/ST/086

Nous, Maire de la Ville de HEM,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route,
 Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
 Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
 Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
 Considérant que pour permettre **l'installation d'une base vie de chantier sur l'espace en schiste, côté jardin d'enfants, du parvis de l'Espace de Vie Saint Exupéry, allée Henry de Bournazel à Hem** par l'entreprise SADE CGTH et ce, dans le cadre des travaux d'assainissement, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : À partir du 27 février 2023 et ce, jusqu'au 15 avril 2023, une base de vie de chantier sera installée sur l'espace en schiste, côté jardin d'enfants, du parvis de l'Espace de Vie Saint Exupéry, allée Henry de Bournazel à Hem.

ARTICLE 2 : À partir du 27 février 2023 et ce, jusqu'au 15 avril 2023, la circulation des piétons est interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation par un cheminement sécurisé.

ARTICLE 3 : Les barrières type Heras délimitant les parties de la base vie, les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise SADE CGTH qui assurera la propreté des abords et la sécurité du chantier conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Métropole Européenne de Lille, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise SADE CGTH – 3 avenue Saint Pierre – 59118 WAMBRECHIES.

Fait à HEM, le 24 Fév 2023

Pour Le Maire de Hem
 et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
 aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.

Laurent PASTOUR



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



DGS Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr